

SURA Instruments GmbH  
07745 Jena

Date d'émission 01.08.2014, Révision 01.08.2014

Version 03. Remplace la version : 02

Page 1 / 9

## SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société

### 1.1 Identificateur de produit

**Pyrosil coating - Pyrosil refill**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Agent de revêtement

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Société

SURA Instruments GmbH  
Prüssingstraße 27 B  
07745 Jena / ALLEMAGNE  
Téléphone +49 (0) 3641-20 49 80  
Téléfax +49 (0) 3641-20 49 87  
Site internet [www.sura-instruments.de](http://www.sura-instruments.de)  
E-mail [info@sura-instruments.de](mailto:info@sura-instruments.de)

#### Secteur informatique

#### Informations techniques

[info@sura-instruments.de](mailto:info@sura-instruments.de)

#### Fiche de Données de Sécurité

[sdb@chemiebuero.de](mailto:sdb@chemiebuero.de)

### 1.4 Téléphone en cas d'urgence

#### Organe consultatif

+49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

## SECTION 2: Dangers possibles

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1 Classification ( Règlement (CE) No 1272/2008 )

Aérosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### 2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

F+, Extrêmement inflammable - R 12: Extrêmement inflammable.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit est classé selon les directives de l'UE et il doit être marqué.

#### Marquage selon règlement (CEE) 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

DANGER

#### Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
P260 Ne pas respirer les aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

### 2.3 Autres dangers

#### Dangers physico-chimiques

Risque d'éclatement des récipients.

#### Dangers pour la santé

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

#### Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

#### Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SURA Instruments GmbH  
07745 Jena

Date d'émission 01.08.2014, Révision 01.08.2014

Version 03. Remplace la version : 02

Page 2 / 9

### SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

#### Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - < 80	Butane
	CAS: 106-97-8, EINECS/ELINCS: 203-448-7, EU-INDEX: 601-004-00-0, ECB-Nr.: 01-2119474691-32-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Gas 1: H220 - Press. Gas (*): H280
	EEC: F+, R 12
20 - < 50	Propane
	CAS: 74-98-6, EINECS/ELINCS: 200-827-9, EU-INDEX: 601-003-00-5, ECB-Nr.: 01-2119486944-21-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Gas 1: H220 - Press. Gas (*): H280
	EEC: F+, R 12

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H et des phrases R: voir la SECTION 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de gelures, laver abondamment à l'eau sans retirer les vêtements. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
<b>Après ingestion</b>	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vertiges  
Somnolence

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
Les boîtes à gaz explosantes peuvent être projetées fortement en dehors du feu.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SURA Instruments GmbH  
07745 Jena

Date d'émission 01.08.2014, Révision 01.08.2014

Version 03. Remplace la version : 02

Page 3 / 9

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuel.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.  
Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Veiller à une bonne aspiration sur l'environ de transformation.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.  
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.  
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédant une valeur  
limite d'exposition (FR)

Conc. [%]	Substance
50 - < 80	Butane
	CAS: 106-97-8, EINECS/ELINCS: 203-448-7, EU-INDEX: 601-004-00-0, ECB-Nr.: 01-2119474691-32-XXXX
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 800 ppm, 1900 mg/m <sup>3</sup>

SURA Instruments GmbH  
07745 Jena

Date d'émission 01.08.2014, Révision 01.08.2014

Version 03. Remplace la version : 02

Page 4 / 9

## 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
<b>Protection des yeux</b>	Lunettes de protection.
<b>Protection des mains</b>	Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. caoutchouc butyle, > 120 min (EN 374)
<b>Protection corporelle</b>	Vêtement de protection léger.
<b>Divers</b>	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A.
<b>Risques thermiques</b>	aucun
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	Voir le SECTION 6+7.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	aérosol
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	Non indispensable
<b>Valeur du pH</b>	non applicable
<b>Valeur du pH [1%]</b>	non applicable
<b>Point d'ébullition [°C]</b>	non applicable
<b>Point d' éclair [°C]</b>	non applicable
<b>Température d'inflammation [°C]</b>	oui
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	~ 1,8 Vol.%
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	~ 8,8 Vol.%
<b>Propriétés comburantes</b>	non
<b>Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]</b>	non déterminé
<b>Densité [g/ml]</b>	0,56 (20 °C / 68,0 °F)
<b>Densité de versement [kg/m³]</b>	non applicable
<b>Solubilité dans l'eau</b>	non applicable
<b>Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]</b>	non déterminé
<b>Viscosité</b>	non applicable
<b>Densité relative de vapeur par rapport à l'air</b>	non applicable
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non applicable
<b>Point de fusion [°C]</b>	non applicable
<b>Auto-inflammation [°C]</b>	non applicable
<b>Temp. de décomposition [°C]</b>	non applicable

### 9.2 Autres informations

aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

SURA Instruments GmbH  
07745 Jena

Date d'émission 01.08.2014, Révision 01.08.2014

Version 03. Remplace la version : 02

Page 5 / 9

## 10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En raison de la pression de vapeur élevée, risque d'éclatement des récipients en cas d'élévation de la température.  
Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

## 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

## 10.5 Matières incompatibles

non déterminé

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Conc. [%]	Substance
20 - < 50	Propane, CAS: 74-98-6 LC50, inhalatoire, Rat: > 1443 mg/l (15 min) (Lit.).
50 - < 80	Butane, CAS: 106-97-8 LC50, inhalatoire, Rat: 658 mg/l (4 h) (Lit.).

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** non déterminé

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** non déterminé

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** non déterminé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** non déterminé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** non déterminé

**Mutagénèse** non déterminé

**Toxicité sur la reproduction** non déterminé

**Cancérogénèse** non déterminé

#### Remarques générales

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.  
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

## SECTION 12: Informations écotoxicologiques

### 12.1 Toxicité

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Comportement dans les compartiments de l'environnement** non déterminé

**Comportement dans les stations d'épuration** non déterminé

**Biodégradabilité** non déterminé

**SURA Instruments GmbH**  
**07745 Jena**

Date d'émission 01.08.2014, Révision 01.08.2014

Version 03. Remplace la version : 02

Page 6 / 9

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

### 12.4 Mobilité dans le sol

non applicable

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classer de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu.

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

#### Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

160504\*

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110\*

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

SURA Instruments GmbH  
07745 Jena

Date d'émission 01.08.2014, Révision 01.08.2014

Version 03. Remplace la version : 02

Page 7 / 9

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID UN 1950 AÉROSOLS 2.1  
- Code de classification 5F  
- Etiquettes de danger   
- ADR LQ 1 I  
- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D)

Transport fluvial (ADN) UN 1950 AÉROSOLS 2.1  
- Code de classification 5F  
- Etiquettes de danger 

Transport maritime selon IMDG UN 1950 Aerosols 2.1 -  
- EMS F-D, S-U  
- Etiquettes de danger   
- IMDG LQ 1 I

Transport aérien selon IATA UN 1950 Aerosols, inflammable 2.1  
- Etiquettes de danger 

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non déterminé

### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2013); IMDG-Code (2013, 36. Amdt.); IATA-DGR (2014)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.  
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- **VOC (1999/13/CE)** 100%

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

SURA Instruments GmbH  
07745 Jena

Date d'émission 01.08.2014, Révision 01.08.2014

Version 03. Remplace la version : 02

Page 8 / 9

## SECTION 16: Autres données

### 16.1 Phrases-R (SECTION 3)

R 12: Extrêmement inflammable.

### 16.2 Mentions de danger (SECTION 3)

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H220 Gaz extrêmement inflammable.

### 16.3 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]  
IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]  
LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]  
TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

### 16.4 Autres données

#### Méthode de classification

Aerosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. (Règle d'extrapolation «Aérosols») H229  
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (Méthode de calcul)

SURA Instruments GmbH

07745 Jena

Date d'émission 01.08.2014, Révision 01.08.2014

Version 03. Remplace la version : 02

Page 9 / 9

**Positions modifiées**

SECTION 2 ajouté: P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

SECTION 2 ajouté: P260 Ne pas respirer les aérosols.

SECTION 2 ajouté: P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

SECTION 2 ajouté: P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

SECTION 2 ajouté: P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

SECTION 2 ajouté: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

SECTION 4 ajouté: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

SECTION 4 supprimé: En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

SECTION 5 ajouté: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7 ajouté: Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.

SECTION 12 ajouté: Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

Copyright: Chemiebüro®

